

Décision Générale colonial

Décision n° n°840 accordant une permission d'un mois à Mie Folacei, , .

n°840

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 24 août 1950
Numéro JO n° 8 du 30/08/1950	Date du numéro 30 août 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Scmalis et dépendantes, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance Grganique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vull'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte francaise des Somalis et les textes subséquents

Vula demande de permission d'absence formulée par M° Folacei (Marguerite), le 19 août 1950

Vull'avis favorable du chef du service de l'enregistrement,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Une permission d'absence à so'de entière dun mois est accordée à M° Folacci (Marguerite), pour en jouir en Ethiopie,
Art. 2, — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalchamboredon